

LES EAUX DE VERSAILLES

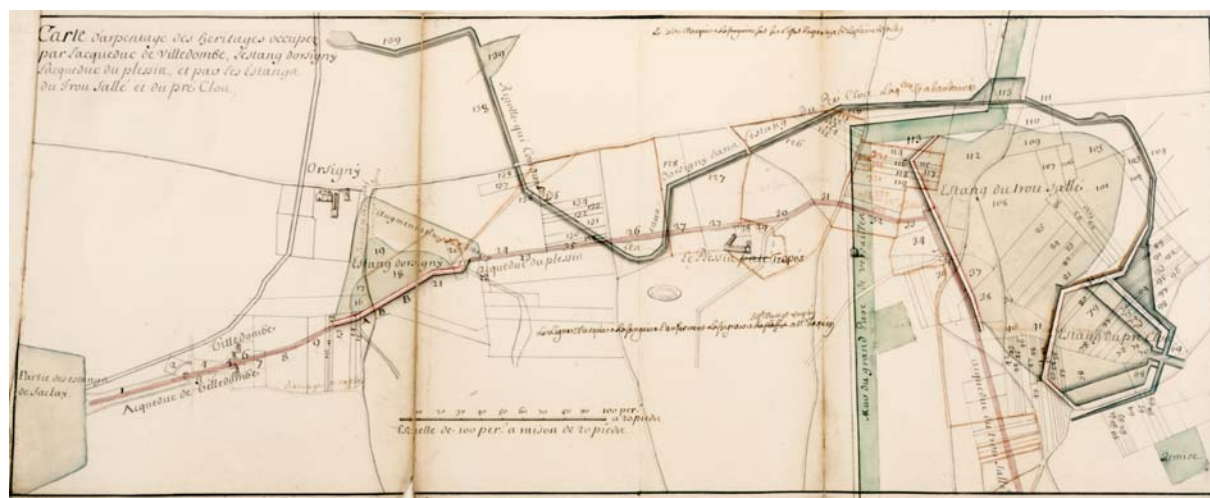
Acquisitions et indemnisations des terres

Le roi, afin de réaliser tous les réseaux de rigoles et d'aqueducs pour alimenter le château de Versailles doit acquérir des portions de terre. Un état d'arpentage sera fait et chaque propriétaire sera indemnisé par rapport à la quantité de terre acquise pour la réalisation des travaux.

Un mémoire des fouilles établi pour la construction de la chaussée de l'étang du Trou Salé nous donne les surfaces des terres prises à chaque propriétaire :

- l'église de Toussus pour une pièce de terre de 22 perches,
- Messieurs de Saint-Lazare pour une pièce de terre de 23 perches,
- plusieurs pièces de terre à divers particuliers (monsieur Dacquin, veuve Lecoq, veuve Poulain ...).

D'autres arpentages seront effectués au fur et à mesure de l'avance des travaux. Une carte d'arpentage de 1744 nous montre les surfaces des terres prises pour l'aqueduc de Villedombe, du Plessis, pour l'étang et l'aqueduc du Trou Salé et la rigole de Toussus où il est mentionné « *laquelle est abandonnée* », effectivement elle fut abandonnée au profit de la rigole de Guyancourt. Les propriétaires sont entre autres les Célestins de Paris, Messieurs de Saint-Lazare, M. Dacquin, les églises de Buc, de Jouy et de Toussus, le duc de Chevreuse.



Carte d'arpentage du Trou Salé.
Centre Historique des Archives Nationales, Atelier de photographie

Bornage du réseau d'eau



Édit royal de juillet 1693. A.D.Yvelines, série Q

fermiers et les particuliers pour la dépouille de leur fermage par le défaut de bornage. Le roi, en son conseil, ordonne que sur les ordres du marquis de Marigny, directeur général des bâtiments, il soit procédé par le sieur Matis, géographe-arpenteur, à une reconnaissance de tous les ouvrages qui ont été faits pendant les années 1680 à 1700 dans les plaines de Trappes et de Saclay et qu'il soit dressé un plan général des rigoles, des étangs et des aqueducs accompagné d'un procès verbal contenant les indications de toutes les acquisitions. Sa majesté ordonne que tous les particuliers qui occupent ses terres doivent se retirer et détruire les plantations, cultures ou autres et qu'ils ne pourront prétendre à aucun dédommagement à moins qu'ils ne soient pourvus de concessions¹ ou donations.

Malgré un édit de Louis XIV du mois de juillet 1693 qui le confirme dans la propriété des terres acquises pour la réalisation du réseau d'eau, des particuliers se croient autorisés à reprendre tout ou partie des terres occupées par les travaux pour les ensemençer et y faire des plantations car il n'y a qu'un bornage partiel qui puisse leur indiquer le terrain du roi d'avec le leur. Six cent soixante-dix bornes seulement avaient été posées pour fixer les limites et il en aurait fallu plus de trois mille pour que tous les angles en soient pourvus.

Par la suite, un arrêt de Louis XV prévoit que les limites desdits terrains seraient marquées par des bornes de distance en distance et à tous les endroits qui seront nécessaires. Elles seront placées à tous les angles des terrains occupés par les ouvrages afin de les garantir contre la convoitise des riverains. Il n'en fut placé qu'un petit nombre à quelques ouvrages et les limites des autres demeuraient exposées à la cupidité d'un premier occupant. Louis XV est informé que, sous de faux prétextes, les riverains sont journellement sur ses terres et des contestations surviennent entre les

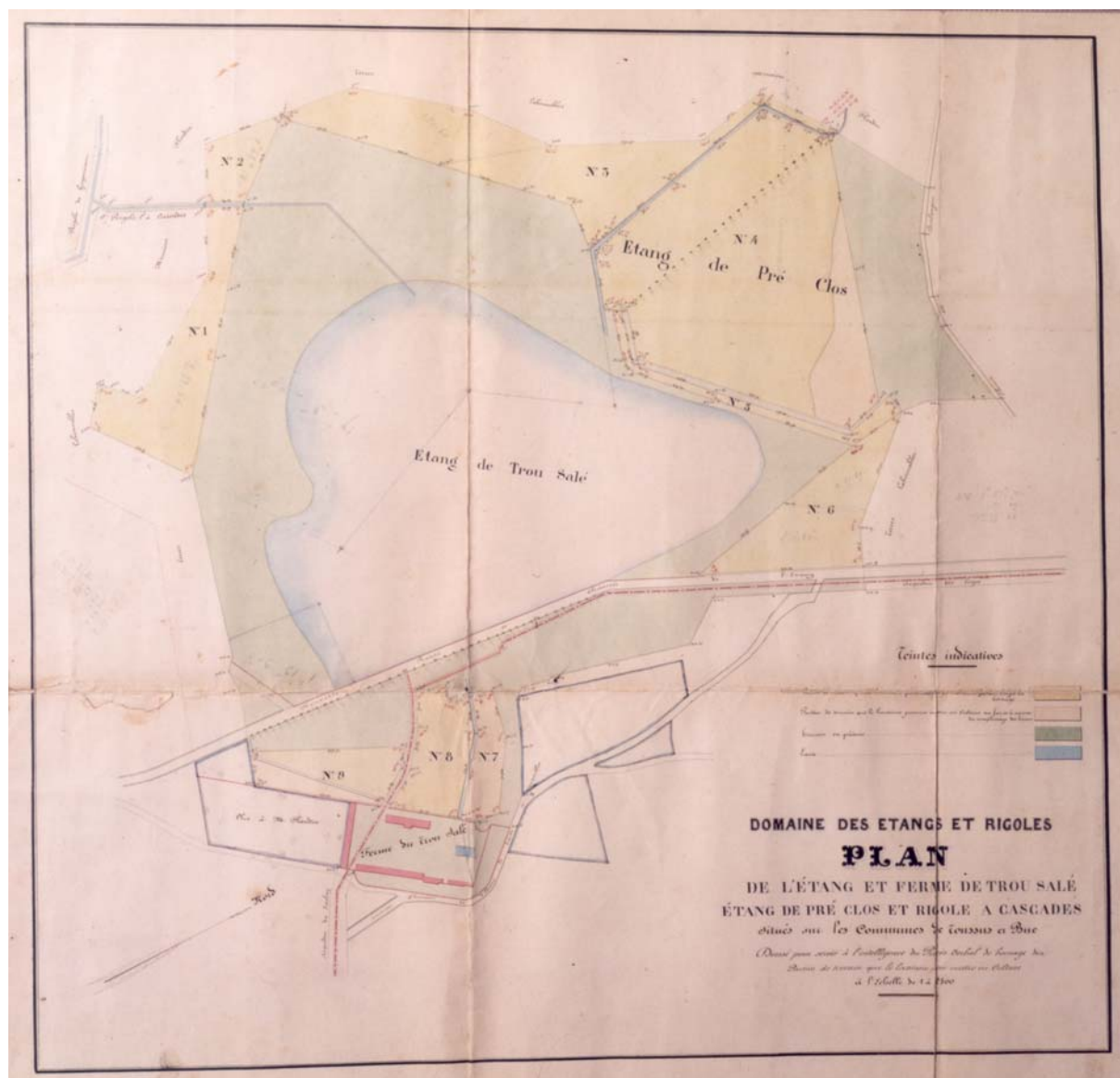
¹Des concessions à bail furent accordées à certains riverains mais ils avaient certaines contraintes. Une réglementation prévoit l'obligation d'entretenir les rigoles et les étangs, d'y couper les roseaux et de planter annuellement au pourtour des étangs et aux endroits qui seront indiqués des arbres tant poiriers que pommiers, de les greffer, biner et de bien les entretenir, cependant les riverains ne pourront pas labourer les bords des étangs et des rigoles. Ils seront autorisés à pêcher mais devront fournir en carpes, tanches et perches le repoissonnement des étangs. Une partie des récoltes revenait au service des bâtiments du roi.

Ces différentes mesures n'eurent pas le succès espéré, de nouveaux empiètements et discussions se sont renouvelés chaque année. La Révolution vint s'ajouter à cet état de désordre. Par ailleurs, l'administration du domaine de la couronne comprend que pour le château de Versailles et toutes ses dépendances, on ne peut négliger les eaux, non que le revenu soit d'un grand prix mais les eaux, pour Versailles, sont la vie (eau potable). Il fallait donc à tout prix les préserver d'une destruction. Le gouvernement, en vue d'y porter remède, rendit le 29 prairial an 9 (19 juin 1801) un décret par lequel le préfet de Seine et Oise ordonne le 12 messidor suivant que des bornes soient posées à tous les angles des limites des eaux de Versailles. Néanmoins, dix ans après, le bornage n'était pas terminé. La légalité des bornes établies en plusieurs lieux fut contestée.

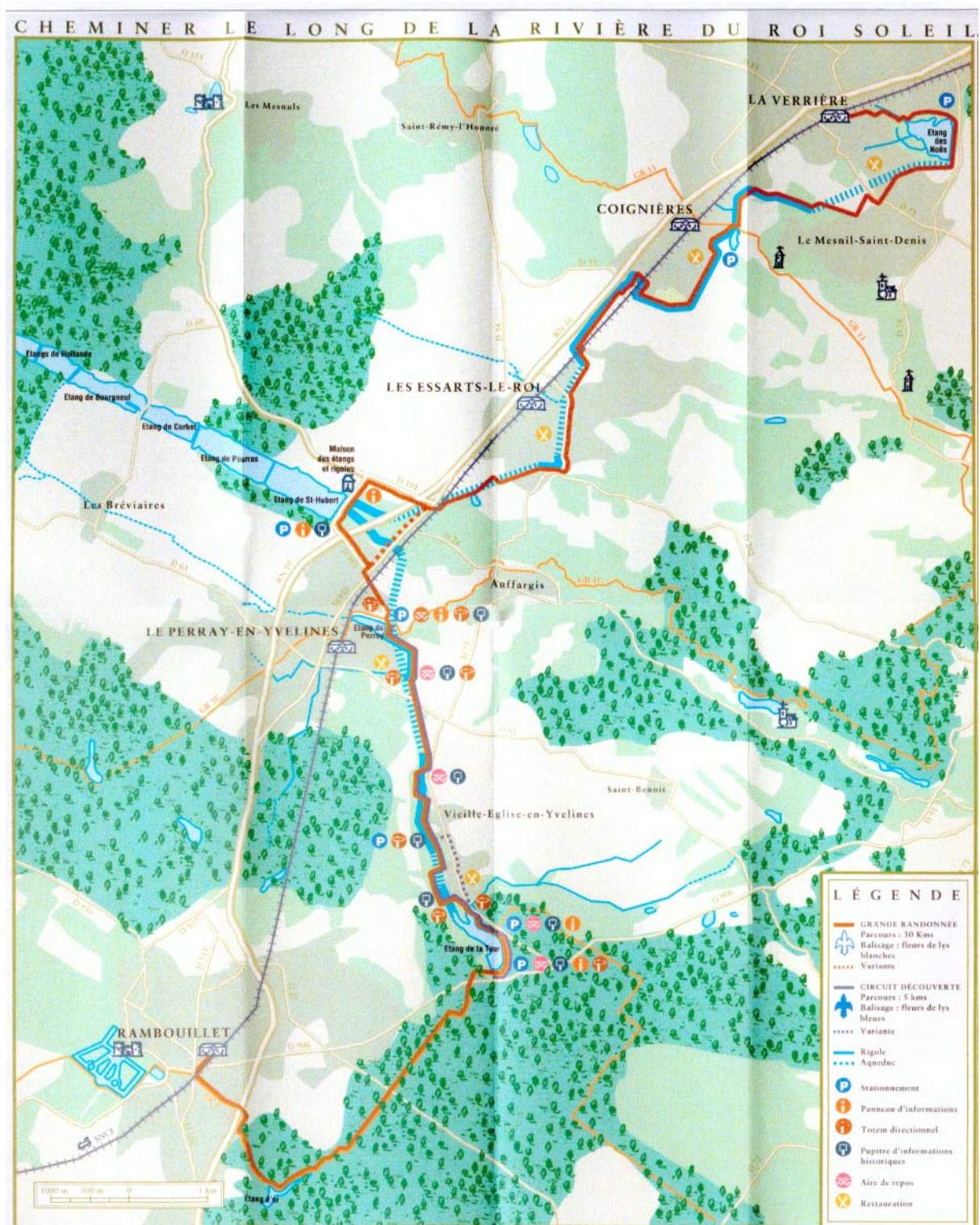


Bornes à fleur de lys trouvées à Toussus-le-Noble (clichés P.Bessas)

Ces opérations de bornage ont été une organisation de grande étendue, entreprise à diverses époques et qui n'a jamais été terminée. De tous ces travaux qui ont cependant coûté très cher, il ne reste plus grand chose malgré de nombreux plans (1726 par Matis, 1784 par Lasseigne ...). Les bornages s'effectuèrent de la fin du XVII^{ème} siècle jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Un tableau nous donne le nombre de bornes et leur époque d'installation : les bornes anciennes de l'ancien régime à fleur de lis, les bornes des consuls après la Révolution, les bornes nouvelles et les bornes à couronne sous la Restauration. Pour l'étang du Trou Salé, il y a 11 bornes anciennes, 7 bornes des consuls, 20 bornes nouvelles soit au total 38 bornes et pour la rigole de Guyancourt, 98 bornes des consuls, 35 bornes nouvelles et 1 borne à couronne soit au total 134 bornes. Nous pouvons remarquer que le Trou Salé n'a aucune borne à couronne et que la rigole de Guyancourt, aucune borne ancienne ; et que sont devenues aujourd'hui toutes les bornes arrachées et disparues ?



Plan de l'étang du Trou Salé au XIX^e siècle. A.D.Yvelines, série W



Aménagement actuel des rigoles entre Rambouillet et la Verrière

Les maladies

Lors de grande sécheresse, des épidémies font leur apparition. Au XVIII^{ème} siècle, à une question posée à monsieur le docteur Morère de Palaiseau qui exerce dans les villages environnant les étangs de Saclay et de Trou Salé concernant l'évaporation des étangs qui serait la cause éventuelle des maladies épidémiques ou endémiques, il répondit que, par le fait de la chaleur, les eaux se retirent et laissent à découvert un limon fangeux, produit de la décomposition de substances végétales et animales et que chaque année vers les mois d'août ou septembre, les villages, et surtout Saclay, voient des épidémies de fièvre typhoïde graves. La fièvre intermittente simple ou avec engorgement des viscères abdominaux y est endémique. Beaucoup d'habitants seront atteints de ces fièvres. Le hameau de Villedombe est tombé en ruine et au lieu de chercher à le reconstruire, les habitants sont allés porter leur domicile ailleurs. Les fièvres typhoïdes qui régnaient le plus souvent dans nos localités du fait des étangs entraînent des décès plus nombreux qu'ailleurs.

Etat actuel du réseau d'eau

Que reste-t-il de ce réseau de rigoles, d'étangs et d'aqueducs ? Le système fonctionnera jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle mais le coût élevé de l'entretien laisse ce réseau se dégrader jusqu'à nos jours. Malgré tout, le réseau hydraulique existe toujours même si les eaux ne vont plus à Versailles. Du plateau supérieur de Rambouillet à l'étang de Saint-Quentin, il n'existe pratiquement aucun changement. Sur le plateau de Saclay, le réseau est coupé en certains endroits par les infrastructures routières ou urbaines. La rigole de Guyancourt est coupée en plusieurs endroits avant d'arriver à Toussus (l'aéroport est une de ces coupures), ensuite cette rigole est en bon état jusqu'aux étangs de Saclay. Avant 1950, ceux-ci recueillaient l'ensemble des eaux et repartaient vers Versailles par les aqueducs, aujourd'hui les eaux se sont inversées et ne vont plus à Versailles faute d'entretien, seuls les aqueducs de Saclay à Versailles ont gardé leurs pentes. À l'étang du Trou Salé, la chaussée existe toujours et supporte la RD 938 qui relie Buc à Toussus-le-Noble. Quant à l'étang lui-même qui servit au début du XX^{ème} siècle à des essais d'hydravion par Farman, il a été asséché et comblé lors de la seconde guerre mondiale pour agrandir les pistes d'atterrissage. Les étangs de Saclay et d'Orsigny font partie de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

Ce réseau hydraulique constitue un patrimoine historique et architectural exceptionnel. Des projets de réhabilitation ambitieux sont prévus. Le programme réunit les communes, les départements, la région, l'Etat et diverses associations de sauvegarde pour assurer la réhabilitation des ouvrages, pour améliorer la qualité de l'eau, pour protéger le réseau et valoriser ce patrimoine pour le loisir et la promenade. Déjà vers Rambouillet, des chemins pédestres ont été créés ainsi que sur le trajet des eaux de l'ancienne machine de Marly.

On peut espérer que cette volonté de remettre en ordre un patrimoine pour le moins oublié compte tenu de l'intérêt historique qu'il représente devrait aboutir d'une façon claire, cohérente et pour longtemps. Nous ne manqueront pas de vous signaler son évolution dans nos prochains numéros.



État actuel du mur de retenue de l'étang du trou Salé à l'ouest de la RD 938.(photo P.Bessas)



État actuel de l'aqueduc aérien du Trou Salé à l'est de la RD 938. (photo P.Bessas)



État actuel de l'étang du
Trou Salé (photo P.Bessas)

Patrick BESSAS
Bulletin n°3, année 1998